

L'industrie du carton et du bois et les activités de sciage, travail du bois emploient 60 % des salariés de la filière forêt-bois

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 143 • Août 2026



En Centre-Val de Loire, les activités élargies de la filière forêt-bois occupent 13 300 salariés et 1 900 non-salariés fin 2023. Les activités complètement intégrées à la filière emploient 11 300 salariés. Ceux-ci travaillent presque toujours à temps plein et sont très souvent employés en contrat à durée indéterminée (CDI). La filière est par ailleurs peu féminisée. Les salariés y sont relativement âgés et en moyenne légèrement moins rémunérés que dans l'ensemble du secteur marchand. Sept domaines structurent la filière forêt-bois. Deux d'entre eux, l'industrie du papier et du carton ainsi que le sciage et travail du bois, emploient 60 % des salariés de la filière. Celle-ci est présente dans tous les départements de la région ; elle y représente environ 2 % de l'emploi salarié de l'ensemble du secteur marchand hormis en Indre-et-Loire (1,4 %). En Centre-Val de Loire, les deux tiers des salariés de la filière travaillent pour des entreprises qui emploient la grande partie de leurs salariés dans la région. Des multinationales étrangères, principalement d'origine européenne, sont aussi employeuses dans la région.

En Centre-Val de Loire, la forêt s'étend sur 1 051 000 hectares en 2024, en hausse de 71 000 hectares par rapport à 2016. Un quart de la surface régionale (27 %) est recouverte de forêts, soit un taux de boisement inférieur à celui de France métropolitaine (32 %). Encore plus qu'à l'échelle nationale, les forêts de Centre-Val de Loire sont avant tout constituées de feuillus, notamment des chênes. La région se distingue par une proportion très élevée de forêts privées : 88 % contre 75 % en France métropolitaine.

La filière élargie emploie 13 300 salariés et 1 900 non-salariés

De par cette surface, la filière forêt-bois constitue un ensemble économique conséquent dans la région, même si le bois récolté ne l'est pas toujours par des entreprises implantées en Centre-Val de Loire ►encadré 1. En comptabilisant l'ensemble des activités en lien avec le bois, la filière concerne en Centre-Val de Loire 13 300 salariés et 1 900 non-salariés répartis dans 5 500 établissements, employeurs ou non, fin 2023. Ces dénombrenements incluent l'ensemble des menuiseries travaillant le bois ►encadré 2. L'activité de menuiserie se caractérise par la diversité des matériaux utilisés en complément du bois, notamment le PVC et l'aluminium. Il est ainsi délicat d'estimer la part du bois dans l'activité globale de la menuiserie.

La suite de cette étude porte donc sur la filière forêt-bois à l'exception de l'ensemble des menuiseries, pour se focaliser sur les

activités complètement intégrées à la filière. En Centre-Val de Loire, celles-ci rassemblent 4 500 établissements regroupés au sein de 1 600 entreprises fin 2023. Parmi ces établissements, 1 100 sont employeurs et 11 300 salariés y travaillent. Ces effectifs représentent 1,8 % de l'emploi salarié de l'ensemble du secteur marchand de la région, soit un poids supérieur à celui au niveau national (1,1 % des salariés). Le Centre-Val de Loire concentre ainsi 5,5 % de l'emploi salarié de la filière forêt-bois de France métropolitaine. Dans cette filière, la plupart des postes salariés sont à temps complet : 95,3 % contre 85,2 % dans le reste du secteur marchand. Les salariés représentent ainsi 10 400 emplois en équivalent temps plein. Par ailleurs, les contrats y sont aussi plus souvent des CDI : 91,0 % contre 83,8 % dans le reste du secteur marchand. En plus de cet emploi salarié, 1 200 non-salariés travaillent dans la filière. Ils sont le plus souvent gérants de sociétés (43,2 %) ; plus d'un sur trois est micro-entrepreneur (36,2 %).

Six salariés sur dix de la filière travaillent dans l'industrie du papier et du carton, le sciage et le travail du bois

La filière forêt-bois se compose de sept domaines qui couvrent l'ensemble des activités liées au produit « bois » : en amont, la sylviculture et exploitation forestière gère, entretient et exploite les forêts pour récolter du bois. Celui-ci alimente les activités de sciage et travail du bois (dont la fabrication

d'emballages et palettes en bois), ainsi que l'industrie du papier et du carton. En aval, deux domaines transforment le bois issu du sciage en produits finis : la construction en bois et la fabrication de meubles et d'objets en bois. Deux autres domaines sont transverses : la fabrication d'équipements (pour l'exploitation forestière et pour la transformation du bois), et le commerce et transport inter-entreprises (dont les grumiers).

Les établissements de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire dégagent une **richesse** de 865 millions d'euros en 2023. Celle-ci représente près de 1,1 % de la valeur ajoutée régionale. En Centre-Val de Loire, la filière forêt-bois dégage ainsi une richesse proche de celle de la filière automobile (912 millions d'euros) [Ménard B., Thillet N., 2026]. Les domaines qui contribuent le plus à la richesse dégagée par la filière forêt-bois sont l'industrie du papier et du carton et le sciage et travail du bois. En particulier, l'industrie du papier et du carton contribue à 37,0 % de la richesse dégagée par la filière.

En termes d'emplois salariés, ces domaines ont des poids très différents ►figure 1. En Centre-Val de Loire, l'industrie du papier et du carton arrive en première position, avec près du tiers des salariés (31,5 %) fin 2023 ; cette industrie ne se fournit pas uniquement en région. En deuxième position, le sciage et le travail du bois emploient une part quasi-similaire (29,4 %). Ces deux domaines pèsent ainsi 61 % des salariés de la filière forêt-bois

En partenariat avec :

dans la région, soit nettement plus qu'au niveau national [Bonzi A., 2025]. En ajoutant la sylviculture et exploitation forestière ainsi que la construction en bois, quatre domaines sur sept concentrent 90 % des effectifs salariés de la filière en Centre-Val de Loire.

Quant aux non-salariés de la filière, plus d'un tiers (35,6 %) travaille dans le domaine de la construction en bois. Ils sont également présents dans le sciage et travail du bois (27,8 %) et la sylviculture et exploitation forestière (26,1 %). En revanche, l'emploi non salarié est peu présent dans l'industrie du papier et du carton.

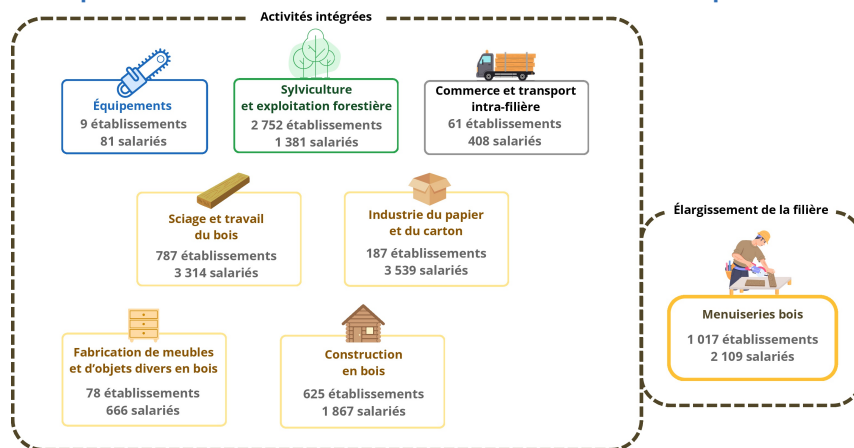
Le Loiret est le département centrevallais employant le plus grand nombre de salariés de la filière forêt-bois fin 2023. Cette première place s'explique par le poids du département dans l'emploi salarié de la région toutes activités confondues. Le poids de la filière forêt-bois dans l'ensemble du secteur marchand est semblable entre les départements du Centre-Val de Loire, avec une proportion de l'ordre de 2 %. Seul l'Indre-et-Loire se distingue par une proportion plus basse (1,4 %). En revanche, l'emploi selon les domaines de la filière est très différencié d'un département à un autre ► **figure 2**. Dans le Loiret, le Cher et l'Indre-et-Loire, c'est l'industrie du papier et du carton qui emploie le plus grand nombre de salariés, comme à l'échelle régionale. Dans l'Indre et l'Eure-et-Loir, le sciage et le travail du bois arrivent en première place. Enfin, le Loir-et-Cher est le seul département de la région où la construction en bois est le premier domaine employeur au sein de la filière forêt-bois. Ce domaine est également plus présent dans l'Indre, même s'il n'y est pas le plus employeur.

Une filière ouvrière, relativement âgée et peu féminisée

Fin 2023, les deux tiers (67,1 %) des salariés de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire sont ouvriers, qualifiés ou non. Cette proportion est supérieure de 29,4 points à celle des ouvriers dans l'ensemble du secteur marchand. À l'inverse, les employés sont trois fois moins nombreux dans la filière par rapport à l'ensemble du secteur marchand : 9,6 % contre 28,7 %. Les parts des cadres et des salariés exerçant des professions intermédiaires sont également moins élevées.

Les salariés de la filière forêt-bois sont aussi relativement âgés. Les futurs départs à la retraite y sont plus nombreux : 19,1 % des salariés ont 55 ans ou plus, soit 2,4 points de plus que dans l'ensemble du secteur marchand. Réciproquement, la filière compte moins de jeunes salariés : 21,3 % ont moins de 30 ans, soit 4,2 points de moins que dans l'ensemble du secteur marchand. Le domaine de la construction en bois fait exception : les jeunes salariés y sont relativement nombreux (38,1 % des salariés du domaine) ; les entreprises de ce domaine étaient peu nombreuses il y a 30 ans en France.

► 1. L'emploi salarié de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire par domaine



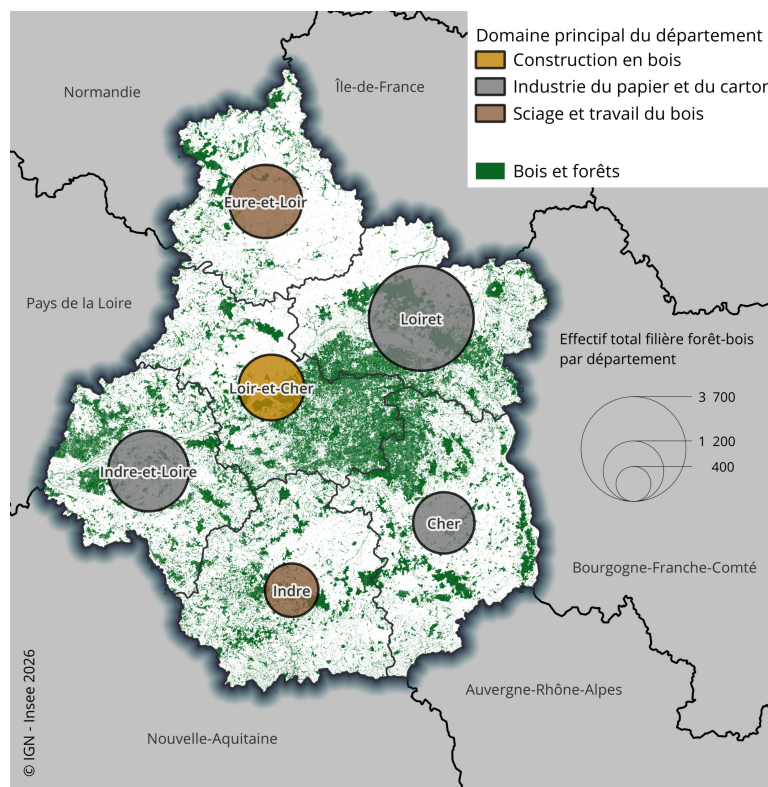
Note : Le noyau de la filière est subdivisé en sept domaines. Les menuiseries régionales n'utilisent pas toutes le bois comme matériau principal. 42 % d'entre elles ont été intégrées au noyau de la filière (matériau minoritaire ou inconnu pour les autres).

Lecture : Fin 2023, 3 314 salariés de la filière forêt-bois travaillent dans le domaine du sciage et travail du bois en Centre-Val de Loire. Ils travaillent dans 787 établissements.

Champ : Établissements marchands actifs, et hors particuliers employeurs, de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire ; emploi salarié au 31/12/2023.

Source : Insee, Flores 2023.

► 2. L'emploi salarié de la filière forêt-bois et ses principaux domaines par département



Lecture : Fin 2023, 952 salariés travaillent dans la filière forêt-bois dans l'Indre. Dans ce département, le sciage et travail du bois est le premier employeur de la filière.

Champ : Établissements marchands actifs, et hors particuliers employeurs, de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire ; emploi salarié au 31/12/2023.

Source : Insee, Flores 2023.

Les femmes occupent seulement 21,3 % des postes salariés de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire, soit deux fois moins que dans l'ensemble du secteur marchand (43,3 %). Les sept domaines de la filière sont tous concernés par cette moindre féminisation ; celle-ci est encore plus marquée dans la construction en bois : seul un salarié sur neuf (11,4 %) y est une femme. La proportion moindre de cadres a tendance à tirer le salaire moyen de la filière vers le bas : pour un temps plein, le salaire net

mensuel moyen est ainsi légèrement plus bas dans la filière (2 310 €) que dans le reste du secteur marchand (2 350 €). Par ailleurs, tous emplois confondus, les écarts de salaires entre femmes et hommes sont deux fois plus faibles dans la filière que dans le reste du secteur marchand. Ce moindre écart entre les genres concerne l'ensemble des domaines, hormis l'industrie du papier et du carton. Celle-ci se distingue par des proportions de cadres et d'ouvriers qualifiés supérieures à la moyenne de la filière (respectivement 3 et

11 points de plus). Le salaire net mensuel moyen est ainsi plus élevé (2 610 €) ; les écarts entre les femmes et les hommes le sont également. Par exemple, les hommes ouvriers dans ce domaine gagnent en moyenne 2 400 € par mois, contre 1 970 € pour les ouvrières.

Quatre établissements employeurs sur cinq ont moins de dix salariés

La filière forêt-bois est essentiellement constituée d'établissements de petite taille. En Centre-Val de Loire, les trois quarts d'entre eux n'emploient aucun salarié fin 2023. Cette proportion est particulièrement élevée dans le domaine de la sylviculture et de l'exploitation forestière (86,4 %), en raison notamment de la présence de propriétaires forestiers qui exploitent leurs parcelles sans employer de personnel salarié.

Parmi les établissements employeurs de la filière, la majorité est de petite taille : 78,7 % des établissements employeurs de la filière ont moins de 10 salariés ► **figure 3**. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée dans l'ensemble du secteur marchand (82,9 %). Là encore, la sylviculture et l'exploitation forestière se distinguent par la plus forte part de petits établissements : 91,4 % des employeurs y ont moins de 10 salariés.

À l'inverse, les grands établissements sont peu nombreux. En Centre-Val de Loire, seuls 3,1 % des établissements de la filière emploient au moins 50 salariés. Ils concentrent néanmoins une part importante de l'emploi : 41,1 % des salariés de la filière dans la région travaillent dans ces grands établissements. Cette proportion est un peu plus faible que dans l'ensemble du secteur marchand : les grands établissements regroupent 44,5 % de l'emploi salarié.

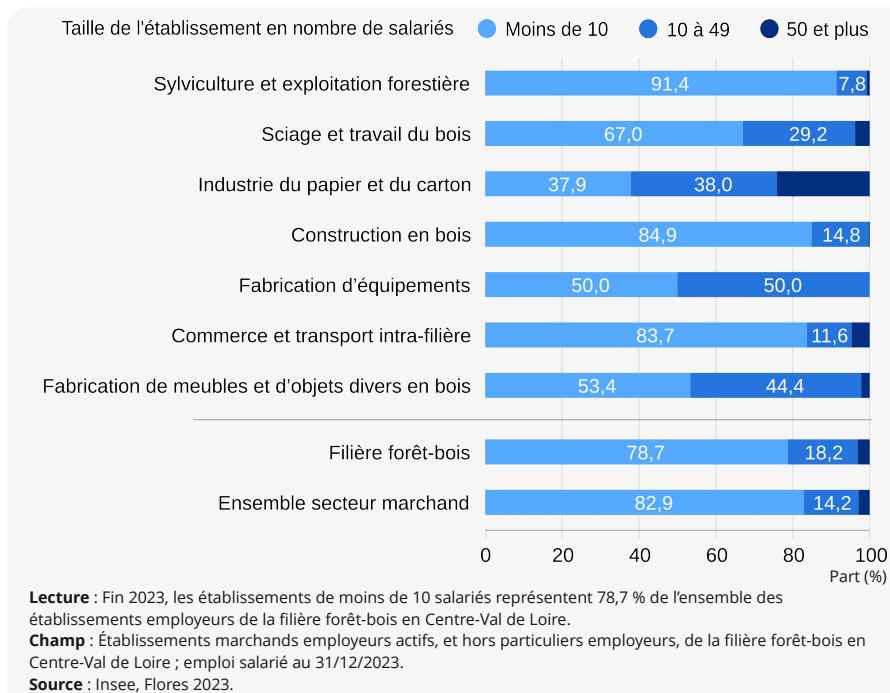
Les situations diffèrent selon les domaines de la filière. Dans la construction en bois, la fabrication d'équipements et le commerce-transport au sein de la filière, aucun salarié ne travaille dans un établissement de 100 salariés ou plus. À l'opposé, dans l'industrie du papier et du carton, plus de la moitié des salariés (53,8 %) sont employés dans des établissements d'au moins 100 salariés.

Les deux tiers des salariés de la filière en Centre-Val de Loire travaillent pour des entreprises ancrées dans la région

Les établissements de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire appartiennent soit à des entreprises présentes uniquement dans la région (**entreprises monorégionales**), soit à des entreprises également implantées dans d'autres régions.

Fin 2023, les deux tiers des salariés de la filière (67,0 %) travaillent pour des entreprises dont l'essentiel des emplois est situé en Centre-Val de Loire. Cette proportion est nettement plus élevée que pour l'ensemble

► 3. Les établissements employeurs de la filière forêt-bois par domaine et taille d'établissement



du secteur marchand régional (58,2 %), soit près de 9 points de plus. Pour le tiers restant des salariés, les entreprises ont leur principale implantation dans d'autres régions. Les deux premières sont le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine : plus de 800 salariés de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire travaillent pour des entreprises principalement situées dans l'une ou l'autre de ces deux régions. À l'inverse de ce qui est observé dans le reste du secteur marchand, l'Île-de-France apparaît peu parmi les régions d'implantation principale des entreprises de la filière forêt-bois.

Ces liens avec les autres régions montrent l'intérêt du Centre-Val de Loire pour des entreprises extérieures qui choisissent d'y implanter des établissements. Ils renforcent toutefois la dépendance à des centres de décision situés en dehors du territoire régional.

Cette régionalité varie fortement selon la catégorie d'entreprise. En Centre-Val de Loire, 6,4 % des salariés de la filière forêt-bois travaillent dans un établissement appartenant à une grande entreprise (GE) et 42,5 % dans un établissement relevant d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI). Or seuls 40,7 % des salariés de ces GE et ETI dépendent d'une entreprise employant principalement dans la région, contre 88,3 % des salariés des petites et moyennes entreprises (PME).

Les catégories d'entreprises ne se répartissent pas de la même manière selon les domaines de la filière forêt-bois. Dans la région, plus des trois quarts des salariés de l'industrie du papier et du carton (77,8 %) travaillent dans des établissements appartenant à des GE ou à des ETI. À l'inverse, les salariés de la construction en bois

travaillent tous pour des PME ou des micro-entreprises.

Un quart des salariés de la filière forêt-bois dépend d'une multinationale étrangère, le plus souvent d'origine européenne

Les établissements relèvent d'entreprises pouvant soit être indépendantes, soit être dépendantes d'un groupe français ou d'une **firme multinationale** (française ou étrangère). Fin 2023, les salariés de la filière forêt-bois en Centre-Val de Loire se répartissent entre ces quatre types de dépendance d'entreprise : 25,9 % d'entre eux travaillent pour des entreprises indépendantes, 27,8 % pour des entreprises appartenant à des groupes franco-français, 20,4 % pour des multinationales françaises et 25,9 % pour des multinationales étrangères. Cette dernière part est deux fois plus élevée que celle pour les salariés de l'ensemble du secteur marchand (11,8 %).

S'agissant de la dépendance aux multinationales étrangères, l'origine est presque toujours européenne : les pays les plus représentés sont la Suède, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Italie et l'Irlande. Par ailleurs, la dépendance aux multinationales varie selon les domaines de la filière. Ainsi, dans la région, plus de la moitié des salariés de l'industrie du papier et du carton (55,2 %) dépendent d'une multinationale étrangère. À l'opposé, tous les salariés de la construction en bois travaillent pour une entreprise indépendante ou un groupe franco-français. ●

Olivier Diel, Sylvain Dabadie (Insee), Sandrine Dulou (Observatoire de l'économie et des territoires), Gaëtan Buisson (DRAAF Centre-Val de Loire), Antoine Hubert (FIBOIS Centre-val de Loire)

► Encadré 1 - Une récolte régionale également au bénéfice des entreprises d'autres régions

Avec 893 265 m³ en 2023, les entreprises installées dans la région ont prélevé 42 % de la récolte régionale de bois (2 121 991 m³), un taux en baisse. La part majoritaire, soit 1 228 726 m³, a été prélevée par des entreprises dont le siège se trouve dans une autre région. Ces dernières sont principalement situées dans les départements de la Haute-Vienne (22 %), du Maine-et-Loire (11 %), de la Corrèze (9 %), de Gironde (8 %) et des Côtes d'Armor (8 %). Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine représentent à elles seules 54 % de la collecte des forêts du Centre-Val de Loire par des entreprises extra-régionales. Ce sont les plaquettes forestières, utilisées comme combustible dans les chaudières ou comme paillage, qui forment le plus important volume récolté par des entreprises hors région, suivi des feuillus pour le bois d'industrie et du bois-bûche.

Les entreprises dont le centre de décision se trouve en Centre-Val de Loire prélèvent également du bois en dehors de la région : 191 438 m³ en 2023, soit 18 % de leur volume de prélèvement. Après avoir augmenté, ce volume est en légère baisse en 2023. Le bois provient principalement des départements limitrophes : l'Allier (43 %), l'Yonne (15 %) et la Nièvre (12 %). Les chênes à sciage représentent le plus gros volume récolté en dehors de la région, suivi du bois-bûche et des feuillus pour le bois d'industrie.

La région est largement exportatrice de bois, signe d'une certaine inadéquation entre la disponibilité de la ressource et sa mobilisation par les activités de transformation régionale.

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

► Encadré 2 - Les menuisiers en Centre-Val de Loire

Historiquement, les menuisiers ont travaillé principalement le bois pour la fabrication de meubles, fenêtres, escaliers et autres aménagements. Depuis les années 1950, d'autres matériaux sont venus le compléter : acier, aluminium, PVC. Par ailleurs, les métiers ont évolué. Initialement artisans concepteurs, fabricants et installateurs, une séparation s'est opérée entre les producteurs plus industrialisés et les artisans-poseurs devenus des entreprises spécialisées. Or, cette étude s'intéresse essentiellement aux activités complètement intégrées à la filière forêt-bois. Les diversités de matériaux et de métiers rendent donc difficile l'évaluation de la part des menuisiers qui peuvent être intégrés à la filière forêt-bois. Ainsi, la plupart des résultats de cette étude portent sur la filière forêt-bois à l'exception de l'ensemble des menuisiers.

Cependant, d'autres références montrent que le bois reste toujours un matériau essentiel : 10 % des menuiseries extérieures (fenêtre, porte, véranda...) sont en bois ou en bois-aluminium. Les éléments d'aménagement intérieur sont majoritairement réalisés en bois et en matériaux dérivés du bois (contreplaqué, panneau à base de lamelles de bois, etc.) : aménagement de magasins, portes, parquets, plinthes, escaliers, placards, cuisines, salles d'eau, etc. Ainsi le bois représente au moins 85 % du poids des matériaux utilisés pour la fabrication de meubles. Les menuiseries utilisant partiellement ou totalement le bois ont pu être identifiées par l'association interprofessionnelle Fibois

► pour comprendre. En Centre-Val de Loire, celles-ci représentent 1 017 établissements dont 442 emploient des salariés fin 2023. Plus de 2 100 salariés travaillent dans des menuiseries dans la région et la plupart d'entre eux (73 %) sont ouvriers. À ces emplois salariés s'ajoutent près de 700 emplois non salariés. Davantage encore que les activités complètement intégrées à la filière forêt-bois, les menuiseries sont essentiellement des établissements de petite taille : 88 % des salariés sont employés par des menuiseries de moins de 50 salariés.

Fibois et Insee

► Définitions

Entreprise : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. L'entreprise ainsi définie est une unité statistique, qui n'a aucune existence légale. Ce concept est souvent plus pertinent que l'unité légale pour l'analyse économique, et est par exemple utilisé pour déterminer la catégorie d'entreprise (PME, ETI ou GE).

Régionalité d'une entreprise : Une entreprise est dite mono-régionale si tous ses établissements sont dans la région considérée, quasi-monorégionale si plus de 80 % de ses salariés sont dans la région, majoritairement régionale si plus de 50 % de ses salariés sont dans la région, et principalement régionale si le nombre de salariés dans la région considérée est plus important que dans n'importe quelle autre région.

Firme multinationale : Groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. La multinationale est française si le centre de décision est situé en France et contrôle au moins une filiale à l'étranger. La multinationale est étrangère si le centre de décision est situé à l'étranger et contrôle au moins une filiale en France. Si un établissement français fait partie d'une multinationale étrangère, les salariés de cet établissement sont dits dépendant de l'étranger.

Richesse dégagée : La richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements, au prorata des rémunérations brutes.

► Pour comprendre

Une filière regroupe l'ensemble des étapes de transformation, de la matière première au produit fini vendu sur le marché. Les filières de la filière forêt-bois sont divisées en sept domaines d'activités (sciage et travail du bois, industrie du papier et du carton, etc.). Cette étude s'intéresse essentiellement à son noyau : les secteurs pleinement intégrés, identifiés par leur code d'activité principale (selon la nomenclature d'activités française).

Le périmètre de la filière est précisé via :

- l'Enquête Annuelle de Production (EAP, Insee, secteur industriel),
- les enquêtes EXF (exploitation forestière) et SRI (sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois, ministère de l'agriculture),
- l'expertise de Fibois Centre-Val de Loire, qui a ajouté 131 établissements (commerce et transport du bois, fabrication de meubles en bois ou construction de maisons en bois).

Fibois a aussi analysé les menuiseries régionales via les données de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), retenant 42 % d'entre elles : celles travaillant majoritairement le bois. Les exclues sont celles utilisant principalement d'autres matériaux (PVC, aluminium) ou celles pour laquelle il a été impossible de le déterminer.

► Sources

Les données relatives aux établissements employeurs et aux salariés proviennent du **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)**. Les rémunérations des salariés proviennent directement de la **Base Tous Salariés**. Flores est complété avec les établissements non employeurs issus du **Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques (Sirus)**. Enfin, les données relatives aux non-salariés proviennent de la **Base Non Salariés**.

► Pour en savoir plus

- **Dabadie S., Diel O.** (Insee), "Dans le Loir-et-Cher, la construction en bois regroupe un tiers des salariés de la filière forêt-bois", *Insee Flash Centre-Val de Loire n° 144*, août 2026.
- **Bonzi A.** (Insee), "En 2021, un tiers des salariés de la filière bois travaillent dans les industries du papier et du carton", *Insee Première, n° 2035*, janvier 2025.
- **Zins S.** (Draaf), "Forêts régionales : le bois énergie progresse, le bois d'œuvre s'essouffle", *Agreste Centre-Val de Loire – Études, n° 8*, juin 2025.
- **Ménard B., Thillet N.** (Insee), "12 900 emplois dédiés à l'activité automobile en Centre-Val de Loire", *Insee Flash Centre-Val de Loire n° 105*, juin 2026.

